



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **PRODIF SARL**, Ch. de la Chatanerie 5,
1023 Crissier
2. Déclaration de faillite: 01.10.2015
3. Suspension de faillite: 30.11.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.12.2015
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: importation, distribution et fabrication de produits capillaire et de beauté. Centre de formation et de perfectionnement pratique coiffure et esthétique.

OFFICE DES FAILLITES DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE
021/316.65.09
1014 Lausanne Adm cant

02505853

